

Séance du Conseil de l'Ecole Doctorale

**Lundi 16 octobre 2017**  
**à 10h30**  
**Université Rennes 2**  
**salle des Conseils**  
**7<sup>ème</sup> étage bâtiment P**

**Président de séance :**

P.H. FRANGNE

**Représentants des établissements :**

Eugenio AMATO, Carole AUROY, Isabelle DURAND, Patricia LOJKINE, Hélène MACHINAL, Michel FEITH, Sophie GUERMES, Delphine LETORT, Valérie MARIE COHIER, Yvan TOULOUSE

**Etaient excusés :** Christèle FORTINEAU BREMOND, Nathalie GARRIC, Timothée PICARD, Emmanuel VERDANAKIS

**Invités :** Isabelle DAVID, François LANDAIS, Frédéric SOTINEL, Danièle YVERGNIAUX

**Secrétaires de séance :**

Joëlle BISSON

**Ordre du Jour**

- 1- Installation du conseil de l'ED ALL de l'UBL.
- 2 - Vote par le conseil du règlement intérieur déjà communiqué.
- 3 - Politique, projets, budget et vie de l'ED.
- 4 - Organisation des journées doctorales et des séances du séminaire de l'ED.
- 5 - La revue TransversALL.
- 6 - Les élections du mardi 28 novembre 2017 des représentants des doctorants au conseil de l'ED.
- 7 - Evaluation des projets de thèse et avis du conseil sur les inscriptions des doctorants en première année.
- 8 - Questions diverses.

Pierre Henry FFRANGNE remercie les membres présents à ce conseil et rappelle que le travail préparatoire à l'organisation des écoles doctorales mises en place au 1<sup>er</sup> septembre a débuté trois années auparavant. Depuis deux années, les directeurs de site proposés par les établissements se sont concertés et ont œuvré pour la mise en place d'une Ecole Doctorale Arts, Lettres Langues. La COMUE UBL existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il souhaite apaiser les inquiétudes qui à la suite de la déclaration du projet UNIR. Les accréditations sont engagées pour cinq années même si l'UNIR voit le jour. Juridiquement une ED peut être commune à plusieurs COMUE.

### **1- Installation du conseil de l'ED ALL de l'UBL.**

P. H. FRANGNE présente les différents membres ainsi que les personnalités invitées. Il s'agit de représentants d'un établissement associé ( ENSAB- F. SOTINEL) et de deux établissements partenaires (TALM-F.LANDAIS et ESSAB-D. YVERGNIAUX) et de la gestionnaire du site de Brest.

P.H. FRANGNE précise que les gestionnaires de site sont invités à participer à chaque conseil.

Suite à la démission d'un représentant BIATSS, un siège est à pourvoir. Pour respecter l'équilibre de représentation entre les 2 régions, il serait logique que ce siège soit pourvu par un représentant BIATSS des pays de la Loire.

### **2 - Vote par le conseil du règlement intérieur**

P. H FRANGNE est interrogé sur la composition du Comité de Suivi Individuel. Il précise que l'article du règlement intérieur ALL concernant le SCI a été rédigé pour ne pas mettre en porte à faux les positions des pôles ou des établissements. Le règlement intérieur prévoit un mode de recommandation. Après discussion, il est décidé d'ajouter les recommandations suivantes à l'article 9 :

- Le comité de suivi individuel comprend 2 membres dont un extérieur à l'établissement sans considération d'appartenance à l'Ecole Doctorale.
- Il est composé d'une femme et d'un homme si possible.
- Les membres du CSI, n'intervenant pas dans la direction de la thèse, peuvent être membres du jury de soutenance.

D'autre part, il est décidé d'ajouter en annexe les pièces composant le dossier d'admission et le barème des formations hors catalogue.

Voté à l'unanimité.

### **3 - Politique, projets, budget et vie de l'ED.**

PH. FRANGNE propose que 3 conseils soient organisés chaque année: le premier en présentiel à la rentrée, les autres en visio en février et juin.

Les frais de déplacement des membres du conseil pour le conseil en présentiel sont pris en charge sur le budget de l'ED.

Il propose également que chaque directeur sur son site accorde les dispenses pour l'obligation de formation (dispense de la moitié des heures maximum).

Chaque année, des Doctoriales sont organisées. La participation financière de l'ED par doctorant inscrit a été fixée par l'UBL à 300 euros. Après discussion entre les

membres, il est décidé que 6 places maximum pourront être financées pour les doctorants ALL – impact de 1800 euros sur le budget de l’ED.

Les élections des doctorants aux conseils seront organisées le 28 novembre prochain, par site géographique.

Des listes doivent être constituées et, pour être recevables, elles doivent comporter au minimum 3 noms. Une liste est complète si elle comporte 10 noms : 5 titulaires, 5 suppléants.

Les échanges montrent la difficulté d’établir des listes puisque celles-ci doivent être multi sites et que les doctorants d’une même ED sur les différents sites ne se connaissent pas.

Pour motiver et reconnaître la participation des doctorants aux conseils, il est proposé d’accorder aux représentants élus pour leur participation aux conseils :

- 2h équivalent formation par participation à distance.
- 3h par participation en présentiel.

Disposition adoptée à l’unanimité et qui sera intégrée à l’annexe 2 du règlement intérieur de l’ED.

PH. FRANGNE précise que la proposition du choix des membres extérieurs représentants au conseil interviendra lors de la prochaine séance où siègeront les doctorants élus. Il est nécessaire que les membres extérieurs n’appartiennent pas à la communauté universitaire pour apporter des points de vue autres et nouveaux. (CCI, collectivités territoriales). Ces membres extérieurs seront choisis parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernant l’ED ALL.

P.H. FRANGNE annonce que le budget ALL 2017 a été calculé à hauteur de 8533 euros et que la prévision 2018 est de 25600 (à revoir en fonction des effectifs 2106/2017 ALL).

Il envisage la répartition de ces fonds sur les lignes suivantes et certains montants de dépenses peuvent d’ores et déjà être inscrits :

- Déplacement, repas du conseil en présentiel (ce qui est le cas pour ce conseil) 1000 euros
- Séminaire
- Journées doctorales
- Formations Archive de la Critique d’Arts – 600 euros pour 30 participants
- Journée de formation sur site : 145 euros x 5 = 725euros
- Doctoriales : 6 participations à 300 euros = 1800 euros

Au prochain conseil, sera discutée la répartition du reste du budget pour les autres actions comme les aides à la mobilité et les aides à l’édition.

#### **4 - Organisation des journées doctorales et des séances du séminaire de l’ED.**

Le directeur et les directrices adjointes des pays de la Loire proposent différentes actions :

- l’organisation de 2 journées doctorales, dont une en Pays de la Loire prise en charge financièrement sur le budget de l’ED, est proposée avec participation en visio des doctorants ALL de Bretagne. Il s’agit de journées interdisciplinaires où des doctorants qui ont préalablement proposé des communications en lien avec le thème de la journée et avec leur sujet de thèse, interviennent. La journée est inaugurée par une conférence inaugurale faite par un chercheur reconnu. (1500 euros par journée, coût d’un bus pour transport Nantes/Le Mans /Nantes et repas intervenant). Cette journée est programmée

en mars et Patricia Lojkine, directrice-adjointe de l'université du Maine se propose de l'organiser. Le conseil l'en remercie.

- Un séminaire (formation disciplinaire de haut niveau) sera organisé en 3 après-midis et sera commun aux 6 sites par visioconférence. Il faudra toutefois charger plusieurs des 14 directeurs d'unité de recherche de déterminer la date et le programme des premières séances de ce séminaire.

## **5 - La revue TransversALL.**

Déjà en place en Pays de la Loire, sous le titre TranverSCE, cette revue de doctorants doit être mise en place dans les mois qui viennent. Une coordination effectuée par des doctorants des 6 sites est souhaitable. La mise en ligne de la revue sur le site de l'ED est à penser.

Il conviendra de reprendre le mode de fonctionnement de la revue TraverSCE des pays de la Loire : un responsable de la revue est désigné sur chaque site, un comité de lecture mis en place, une seconde lecture des articles par les membres du conseil de l'ED. La revue sera mise en ligne et sera publiée sous une sa forme papier dans la mesure du possible (100 exemplaires de 150 pages = 372 euros).

## **6 - Les élections du mardi 28 novembre 2017 des représentants des doctorants au conseil de l'ED.**

P.H. FRANGNE présente la procédure diffusée par l'UBL :

<b>Affichage de l'arrêté portant organisation des opérations électorales</b>	Vendredi 20 octobre 2017
<b>Affichage des listes électorales</b>	Mardi 7 novembre 2017
<b>Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi</b>	Mardi 21 novembre 2017 12H
<b>Affichage des listes de candidatures</b>	Vendredi 24 novembre 2017
<b>Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales</b>	Le jour du scrutin
<b>SCRUTIN</b>	Mardi 28 novembre 2017
<b>Dépouillement</b>	Mardi 28 novembre 2017 après 17H
<b>Proclamation et affichage des résultats</b>	Au plus tard le vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 2017

Il insiste sur la nécessité de communication pour la constitution des listes.

Une liste est au minimum composée de 3 candidatures, 10 sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)

## 7 - Evaluation des projets de thèse et avis du conseil sur les inscriptions des doctorants en première année.

L'ensemble des membres du conseil, pour le moment constitué, a reçu des dossiers pour expertise. Les membres absents ce jour ont communiqué des rapports écrits qui sont lus en séance. Les membres présents exposent leurs avis.

En fin de séance, le bilan est le suivant :

Unité	Univ	Nb dossiers présentés	avis favorable	Avis Réservé	Avis défavorable
ACE	R2	2	1	1	
APP	R2	4	4		
CELLAM	R2	4	3	1	
CRBC	R2	3	3		
ERIMIT	R2	6	6		
HCA	R2	2	2		
PTAC	R2	7	7		
HCTI UBS	UBS	2	2		
HCTIUBO	UBO	4	4		
CECJI	UBO	4	4		
3LAM	ANGERS	3	3		
3LAM	LE MANS	3	3		
CIRPALL	Angers	4	4		
CODIRE	NANTES	0			
AMO	NANTES	0			
CRINI	NANTES	2	1	1	
<b>Total</b>		50	47	3	

Les projets non présentés au conseil de 16 octobre seront expertisés par le directeur de site et un membre du bureau.

## 8 - Questions diverses.

Le prochain conseil est fixé au 22 février 14h en visioconférence sur chaque site. Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h.